



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES COTES-D'ARMOR

3

Direction départementale des territoires et de la mer

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Câble sous-marin de télécommunications « APOLLO South » Renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime

En application du code général de la propriété des personnes publiques et par arrêté préfectoral du 7 novembre 2017 une enquête publique menée selon les dispositions du code de l'environnement portant sur la demande de renouvellement d'autorisation d'occupation du domaine public maritime déposée par la société Vodafone Entreprise France SAS pour le maintien du câble sous-marin de télécommunications « APOLLO South » est ouverte du mardi 5 décembre au mardi 19 décembre 2017, soit une durée de 15 jours, en mairie de Lannion siège de l'enquête, et en mairie de Roscoff pour le département du Finistère.

Ce câble traverse, dans la partie des eaux territoriales Françaises, les départements du Finistère (46 km) et des Côtes-d'Armor (7 km), avec un atterrissage sur la commune de Lannion, plage de « Gwen a Gorn ». La demande porte sur le maintien du câble en l'état : en l'absence de travaux, le dossier ne comprend pas d'étude d'impact.

Le Conseiller délégué du Tribunal administratif de Rennes a désigné comme commissaire enquêteur, Monsieur Jacques Soubigou, officier retraité de la gendarmerie. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être désigné après interruption de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des mairies concernées afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures d'ouverture suivants :

- Mairie de LANNION - place du Général-Leclerc 22300 LANNION - du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

- Mairie de ROSCOFF - 6 rue Louis-Pasteur 29680 ROSCOFF - du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne pourra consulter le dossier sur place, consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser avant la fermeture de l'enquête au commissaire enquêteur :

- soit par courrier adressé à l'adresse suivante : Mairie de LANNION - à l'attention de M. SOUBIGOU, commissaire-enquêteur «enquête publique câble Apollo », place du Général-Leclerc, BP 30344, 22303 LANNION Cedex

- soit par courriel, en précisant en objet « enquête publique câble Apollo », à l'adresse suivante : [dml-enquete@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:dml-enquete@cotes-darmor.gouv.fr)

Ces observations seront versées au registre d'enquête publique.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site des services de l'Etat des Côtes-d'Armor : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr) (rubrique publication/enquêtes publiques).

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, les observations du public aux lieux d'enquête suivants :

Mairie de LANNION : le mardi 5 décembre de 13h30 à 16h30 et le mardi 19 décembre de 13h30 à 16h30.

Mairie de ROSCOFF : le mardi 5 décembre de 9h00 à 12h00 et le mardi 19 décembre de 9h00 à 12h00.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur, à la mairie de LANNION et à la mairie de ROSCOFF, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer, délégation Mer et littoral, 5 rue Jules Vallès à Saint-Brieuc. Ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture : [www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr).

La convention de concession d'utilisation du domaine public maritime fixant les conditions d'occupation du domaine public maritime établie entre l'État et la société Vodafone Enterprise France SAS devra être approuvée par arrêté préfectoral conjoint du Préfet des Côtes-d'Armor et du Préfet du Finistère.